



REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DU TARN

 COMMUNE DE LARROQUE
 81140

ARRETE DU MAIRE

Objet : Utilisation des toilettes à la Pradelle

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2211.1 à L 2213.6,

Vu la demande de Monsieur Robin PINEL, demeurant 323 Rue de l'Ancien Relais de Poste

CONSIDERANT l'organisation d'une soirée privée à proximité de l'aire de la pradelle et désirant pouvoir utiliser les toilettes publiques **à la Pradelle le samedi 24 juin à partir de 21h au dimanche 25 juin 2023 9h,**

Il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 : Les toilettes publiques devront être restituées propres, fermées à clefs, au plus tard dimanche 25 juin 9h, pour restitution à la mairie.

Article 2 : Aucun déchet ne doit être laissé sur le terrain et aux abords des toilettes.

Article 3 : Madame le Maire, Monsieur Robin PINEL, et Monsieur le Commandant de brigade de Castelnau de Montmiral sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie.

Fait à Larroque, le 17 juin 2023,
 Le Maire, Régine MOULIADE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.